

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON
Séance du 23 Mai 2018

L'an deux mille dix-huit le 23 Mai, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire -

Présents : DESMAISON Bruno- DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - DOMINGIE Noël - HO THAM KOUIE Sandra -- ROUX Marie-Elisabeth - VEYSSIERES Sylvie,

Absents excusés RAMALHO Irène –

Convocation du 17/05/2018

Nombre de conseillers en exercice : 08 - Nombre de présents:-07

Nombre de votants 07

OBJET: Avenant n° 1 à la convention de création du RPI entre les communes de Biron, Lacapelle Biron, Vergt de Biron

Mr le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 à la convention de création du regroupement pédagogique entre les communes de Biron, Lacapelle Biron et Vergt de Biron ayant pour objet de fixer les nouvelles conditions de répartition des remboursements de frais de fonctionnement, à partir de 2018, au prorata du nombre d'élèves résidents de chaque commune, dans un souci de plus grande équité financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de création du RPI.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 24/05/2018

Le Maire

Bruno DESMAISON

